

# La Nation

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise  
Le numéro : Fr. 3,50 Abonnement annuel : Fr. 77.-  
Apprentis, étudiants : Fr. 33.-



*Journal vaudois*

## Qu'est-ce qui nous sépare ?

L'un de vos amis refuse obstinément de s'abonner à *La Nation*. Quand vous lui demandez d'en lire un article en particulier (que vous lui envoyez sous pli fermé), il le fait, mais du bout des yeux et sans jamais déborder sur l'article d'à côté. Il trouverait dans vos Entretiens hebdomadaires de riches occasions de débattre sur des sujets qui lui tiennent à cœur. Mais il n'y met pas les pieds. Répétons-le, il s'agit d'un ami : il vous fréquente depuis assez longtemps pour savoir que vous n'êtes pas un individualiste libéral, ni un idéologue du nationalisme. Il a pu constater que votre refus de participer aux élections ainsi que vos critiques théoriques et pratiques de la démocratie ne vous empêchent pas de respecter les lois, même celles que vous avez combattues en référendum. Il vous accordera même, en fin de soirée, que la Ligue vaudoise n'a d'autre préoccupation que celle du bien commun.

Mais rien n'y fait : tout ce qui touche à la Ligue lui cause un malaise de principe. La fissure qui vous sépare est imperceptible, mais sa profondeur est vertigineuse.

Le rejet n'est jamais formulé explicitement. C'est un regard un peu fuyant quand certaines questions politiques sont abordées, une moue de réprobation muette et butée quand il vous voit dans le « mauvais » camp lors d'un vote controversé, un refus embarrassé d'entrer dans le jeu de l'argumentation, comme s'il craignait, non d'être convaincu, mais d'être contaminé.

Paranoïa ? Une personne plus jeune que vos enfants vous disait, il y a quelques jours : « Quand j'ai dit à l'une de mes collègues et amies que je collaborais avec la Ligue, j'ai eu le sentiment de faire mon *coming out*. »

Soit dit en passant, cet ostracisme assez irritant est un bon test d'entrée à la Ligue vaudoise. Les personnes qui passent par-dessus pour écrire dans *La Nation*, collaborer aux Cahiers de la Renaissance vaudoise, organiser les Entretiens du mercredi, les fréquenter, tenir un secrétariat de référendum manifestent leur indifférence au qu'en dira-t-on : elles ont du caractère, on peut compter sur elles.

Essayons de saisir ce qui vous sépare.

Pour votre ami, ce qui compte, c'est ce qu'on appelle les « valeurs », en d'autres termes, pour faire simple, l'égalité et les droits de l'homme. Il est convaincu qu'elles règneront tôt ou tard sur la Terre entière. Pour lui, ces valeurs, parce qu'elles sont morales, l'emportent sur les constitutions des Etats. Remplacer celles-ci par celles-là ne lui pose aucun problème. Il y verrait plutôt une épuration bienvenue de nos encombrants particularismes identitaires.

C'est la conception qui domine dans les milieux académiques et journalistiques. Elle se retrouve, par l'osmose quotidienne des médias, dans la pensée politique spontanée de tout un chacun.

Votre ami ne se donne jamais la peine de lire les textes sur lesquels il vote, ni de s'en représenter concrètement les consé-

quences. Son vote est avant tout un acte symbolique de déférence – de dévotion – à l'égard des valeurs et du progrès qu'elles annoncent infailliblement.

L'expérience ne lui sert de rien. Il critique avec pertinence les résultats de la dernière réforme scolaire, mais s'apprête à soutenir la suivante, qui s'inspire des mêmes principes. De même avec l'Eglise, de même avec l'Europe, de même avec les élections. L'évidence des faits le contraint parfois à descendre dans votre zone de raisonnement, mais son idéalisme reprend immédiatement le dessus. Il reconnaît que vous aviez raison... mais ça, c'était dans l'ancien monde. A partir d'aujourd'hui, ça va marcher. Pour qui a foi dans le Progrès, l'expérience n'existe pas : il n'y a qu'un passé dépassé et un futur plein de promesses.

Vous, vous vous souciez en priorité, non des valeurs, mais de votre communauté politique telle qu'elle existe. Vous constatez que tout se tient, ce qui fait que le détenteur du pouvoir doit observer la plus grande prudence dans les changements. Il ne doit pas les rejeter par principe, mais faire en sorte qu'ils procèdent de l'intérieur, à la manière de la croissance des êtres vivants, et non sous des pressions artificielles exercées de l'extérieur. Il doit être attentif aux dégâts collatéraux de son action, éviter d'imposer à la population des lois plus généreuses qu'elle-même et, surtout, décider en fonction première du pays dont il a la charge.

C'est évidemment beaucoup trop modeste et lent, aux yeux de votre ami, qui pense en termes d'urgence et d'universa-

lité. Pour lui, vos perspectives politiques sont d'une étroitesse et d'un immobilisme désespérants. Il songe que vous prenez trop facilement, inacceptablement, votre parti des injustices sociales, des abus de pouvoir de tout genre, des inégalités entre les êtres humains, des différences économiques abyssales entre les nations.

Il en a tout particulièrement à la distinction que vous faites entre la violence sauvage du désordre et la violence domestiquée au service du bien commun, celle de la police, des prisons et de l'armée, celle aussi, quoique moins spectaculaire, des usages et des traditions<sup>1</sup>. A ses yeux, la violence institutionnelle est moralement aussi répréhensible que le terrorisme. Elle l'est même davantage puisque, se prétendant au service de la civilisation, elle ajoute l'hypocrisie à la brutalité.

Là où vous voyez un « mal nécessaire » consubstantiel à la condition humaine, lui dénonce un refus aveugle du progrès de l'humanité, une collaboration métaphysique avec le mal, un pacte avec les forces d'en bas. Peu importe que vous envisagiez cette collaboration sous une forme maîtrisée et ciblée, que vous en dénonciez les abus et débordements. Vous êtes passé du côté obscur, d'où l'opprobre dont nous parlions.

Olivier Delacrétaz

<sup>1</sup> De fait, contrairement à certains de ses semblables, il n'a pas, à l'époque, appelé à bombarder la Syrie au nom des droits de l'homme, ni, tout récemment, à tirer sur les gilets jaunes qui dérangent la quiétude de son week-end.

## Occident express 23

Son vernissage à ma galerie d'art belgradoise était prévu de longue date, lorsque l'artiste m'a appelé pour me dire qu'il annulait tout. On lui proposait un peu plus d'argent ailleurs. Tout en m'assurant, avec une sincérité crédible, qu'il aurait préféré travailler avec moi, il fonçait tête baissée sur ce demi-millier d'euros qu'un concurrent indélicat agitait comme une muleta. Cet artiste n'est hélas pas une exception et j'ai fait ici cette cruelle expérience plus d'une fois, sous des formes diverses. Le saut logique peut sembler excessif, mais je repère dans ce comportement les conséquences d'une guerre civile. Une guerre civile fait éclater des divisions parfois souterraines au grand jour. Elle les creuse et les ronge comme de l'acide. De conjoncturelles, elle rend petit à petit ces divisions structurelles. On peut facilement reconstruire des villes et des ponts. Mais le temps qui est nécessaire à une société pour cicatriser se compte en siècles durant lesquels le malade n'est nullement immobilisé. Le démembrement de la Yougoslavie a résulté en un démembrement de la société elle-même.

La population a vu s'effondrer dans les flammes et dans le sang son univers, qu'elle pensait inébranlable. Le réflexe est, naturellement, de ne plus croire en quoi que ce soit et de se réfugier dans une méfiance qui se prétend intelligente. Le long terme, la confiance mutuelle, la loyauté deviennent alors autant de notions creuses dont l'absence a pour premier effet de renforcer la certitude de leur inutilité. Les vertus darwiniennes deviennent alors leur contraire. Ce qui perpétue la frustration des électeurs, la grogne des employés, la brutalité des patrons, les petites haines entre voisins et la tristesse des gens de bonne volonté. Sur fond de retard économique et de marasme politique, ces travers prennent vite des proportions tragiques. Ce qui devrait rappeler à chaque Suisse que notre société est elle aussi divisée en son milieu depuis cinq siècles. Et que ces divisions, aiguës par les diversités culturelles, n'attendent jamais que l'affaiblissement de l'Etat pour ressurgir et que seule la conscience de ces divisions peut les en empêcher.

David Laufer

## A Madame Therese Frösch

Madame,

Invitée de l'hebdomadaire *Lausanne-Cités* comme présidente d'Helvetas, vous avez plaidé en faveur du « Pacte mondial sur les migrations ». Le titre de votre article était : *Et si vous lisiez le Pacte mondial des migrations ?* Dans le corps de l'article, vous récidiviez après avoir évoqué les critiques que ce traité suscite : *Mais qui a pris le temps de vraiment lire cet accord ?*

Remarquons en passant la condescendance crypto-accusatrice avec laquelle vous traitez vos contradicteurs, suspects de ne pas savoir de quoi ils parlent. Mais l'essentiel n'est pas là.

Oui, nous avons lu intégralement le très long texte de ce Pacte<sup>1</sup>. Et c'est bien parce que nous l'avons lu que nous ne voulons pas de cette prose irénique, qui considère en principe les migrations comme un bienfait et qui veut promettre aux migrants le plus généreux accueil dans le meilleur des mondes des pays de destination. Nous avons bien lu et bien compris que, pour quelques dispositions utiles, ce pavé

impose surtout un programme étatiste, d'inspiration égalitaire, à usage national et onusien.

Votre parade : il s'agit d'un accord *non contraignant, mais facilitant la coopération internationale*. Non contraignant ? Ayant lu, nous avons dénombré que l'Etat signataire promet vingt-six fois de se conformer au Pacte : *Nous nous engageons...* Même s'il n'y a pas de sanctions en cas d'inobservation, la formule, à nos yeux, a un sens, qui fonderait tous les bien-pensants à exiger de la Suisse qu'elle tienne ses promesses.

Ou alors, Madame la présidente, vous engagez-vous, à titre personnel et au nom d'Helvetas, à ne jamais arguer de ce texte pour exercer une pression morale sur nos autorités et notre peuple ? Mais la question est sans objet, puisqu'un engagement, à votre avis, ne vaut rien.

J.-F. Cavin

<sup>1</sup> Voir l'éditorial de *La Nation* du 7 décembre 2018, n° 2111.

# Réhabiliter des objecteurs, criminaliser le juge

En 1961, à Berlin, chars russes et américains se font face à quelques mètres. Les deux parties renoncent à déclencher l'escalade, mais les Soviétiques imposent le Mur. En 1963, la crise des missiles de Cuba rappelle avec acuité que des têtes nucléaires se dressent de la Bretagne à l'Ukraine. En 1968, les troupes du pacte de Varsovie envahissent la Tchécoslovaquie. La libéralisation ébauchée par les Tchécoslovaques est écrasée dans le sang. En 1973, plus d'un million de militaires soviétiques sont stationnés entre la Pologne, l'Allemagne de l'Est et la Tchécoslovaquie.

Alors, comme le monde entier, la Suisse a peur.

Nos officiers se voient distribuer un règlement détaillant l'équipement de l'Armée rouge. Chaque construction nouvelle doit contenir un abri antiatomique. Genève et Zurich attirent les espions de tous les camps. La Grande réforme Armée 61 établit un effectif réglementaire de 600 000 hommes. On parle de défense générale. L'effort de préparation doit être transversal : moral, économique, militaire. Chaque foyer a des réserves de nourriture. L'obligation de servir est le pilier de ce système. Le Code pénal militaire condamne ceux qui refusent de servir. La défense militaire était alors l'affaire de tous.

Par une récente initiative parlementaire, Lisa Mazzone, conseillère nationale genevoise verte, veut revenir sur cette période en réhabilitant les objecteurs de conscience condamnés entre 1968 et 1996.

## Réhabiliter

La réhabilitation envisagée ici est un geste politique mâtiné de morale bien plus que juridique. Paradoxalement, elle contient en elle-même un autre jugement, porté sur les juges dont la décision est reniée, et sur leur société. S'il vote la réhabilitation, le parlement affirmera que lorsqu'il faisait condamner le refus de servir il se trompait ; que l'Etat-major général avait mal apprécié la menace qui, entre autres, justifiait l'obligation de servir ; que la droite avait tort de voir dans les communistes un danger ; que la population suisse a été la grande dupe d'une vaste opération de désinformation.

Il y a, de manière générale, un gouffre qui sépare l'engagement du militaire, obligé ou non, de celui de l'objecteur. Le militaire s'engage pour la liberté politique d'une communauté. En étant prêt à

**En attaquant l'armée d'hier, Mme Mazzone attaque l'armée d'aujourd'hui.**

donner sa vie pour la mission, il reconnaît que son combat le dépasse, dans l'espace et dans le temps. Il s'entraîne pour qu'une terre reste libre, que

des enfants continuent d'y naître. Il rappelle que le mal est indissociable de la condition humaine et que le combat pour la paix doit, parfois, se faire les armes à la main. En Suisse, la garantie de la neutralité lui assure qu'il ne mènera aucune de ces guerres d'agression qui déstabilisent tant la planète.

Les objecteurs invoquaient contre la guerre la communion temporelle universelle, la solidarité mondiale. Aujourd'hui encore, le civiliste place son jugement politique au-dessus de la sécurité des siens, parce qu'il peut, s'il le veut, n'appartenir à rien : ni famille, ni pays, ni culture.

Le système légal de la preuve par l'acte institutionnalise cette suprématie de la volonté. Aujourd'hui, le parti des Verts est à la pointe du combat antimilitariste. L'initiative de Mme Mazzone en est une nouvelle démonstration. Cela n'est pas un hasard lorsqu'on sait les Verts être les vrais héritiers du combat de soixante-huit, à la fois altermondialiste, féministe, pacifiste et antinucléaire.

L'histoire suisse du XX<sup>e</sup> siècle a subi et continuera de subir les attaques de l'histoire critique, marxisante, tenant le haut du pavé dans nos universités. La réhabilitation des objecteurs implique cependant une tout autre démarche que celle du «cassage de mythe» et de «bris de tabous», si à la mode depuis les années 1990.

N'admettant pas que les actes de nos prédécesseurs eussent pu être motivés par d'autres doctrines, d'autres penchants, d'autres impératifs que les nôtres, le processus de réhabilitation est la négation même de la notion d'histoire. Que la vie de l'Humanité s'écoule au rythme de l'histoire ne compte pas. Le tenant de la réhabilitation fige l'histoire dans un seul discours politique.

## Criminaliser

Un jugement moral n'a pourtant de sens qu'incarné dans une société qu'il veut infléchir, adressé à des hommes libres donc vivants. En cela, l'écoulement du temps et l'éloignement qu'il opère rendent le passé indisponible à nos jugements moraux, encore plus juridiques. La conséquence en est la dimension légitimatrice de l'histoire : elle a permis, avec le temps, aux mœurs de se forger et aux institutions de s'affiner. Adressé au passé, le jugement moral a pour seul effet de

s'attaquer à ce qui reste, et que l'histoire a légitimé. Le combat de Mme Mazzone est un combat contre l'obligation de servir d'aujourd'hui, mené en attaquant nos conceptions d'hier.

Même la démarche du plus critique des historiens est encore à des années-lumière de l'objectif de Mme Mazzone : faire intervenir l'Etat pour déclarer – officiellement – que les juges du Tribunal militaire de cassation avaient tort de 1967 à 1996. C'est donc bien la notion même de légitimité qui est ici profondément mise à mal : légitimité des juges, légitimité du législateur. «A quoi cela sert-il de rendre la justice aujourd'hui si on nous reproche demain d'avoir eu tort politiquement?»

Comme pour occulter que son combat est politique, Mme Mazzone ébauche donc une argumentation juridique. A l'en croire, une résolution du Conseil de l'Europe interdisait depuis 1967 la condamnation des objecteurs et eût dû contraindre la Suisse à adopter un service civil. Le Code pénal militaire serait donc devenu illégal à cette date. Tout comme seraient aussi illégaux les échecs répétés en votation populaire des initiatives cherchant à instaurer un service civil.

Le débat encore récent sur l'autodétermination revient ici par la petite porte avec une nouvelle facette, celle de l'histoire. Niant la légitimité des juges sous la Guerre froide, Mme Mazzone interroge la légitimité de notre droit lui-même, passé, présent et futur. Dont acte. Mais le parlement dans lequel siège Mme Mazzone est issu de la même histoire, du même processus institutionnel que l'article 81 du Code pénal militaire condamnant, aujourd'hui encore et à raison, le refus de servir. Il serait cohérent qu'elle démissionne.

Félicien Monnier

## Une Histoire de l'Eglise à la fois monumentale et personnelle

L'Eglise étant le commencement du Royaume de Dieu dans ce monde, l'histoire de l'Eglise se trouve étroitement liée à celle du monde. Ecrire l'histoire de l'Eglise, c'est donc, d'une certaine manière, écrire l'histoire du monde. C'est pourquoi toute histoire de l'Eglise un peu approfondie compte au minimum plusieurs centaines de pages, plus souvent plusieurs milliers (pensons par exemple à la fameuse *Histoire de l'Eglise* de Daniel-Rops). Celle dont nous allons parler ne fait pas exception. Commençons toutefois par dire quelques mots de son auteur, M. Jean-Marc Berthoud.

M. Berthoud, ami de la Ligue vaudoise depuis bientôt un demi-siècle, est un chrétien fervent. Membre depuis une quarantaine d'années de l'Eglise réformée baptiste de Lausanne, il a animé pendant vingt ans la librairie La Proue et enseigné pendant dix ans la théologie biblique et l'histoire de l'Eglise dans le cadre du Collège biblique de Lausanne. Pendant toutes ces années, il a publié plusieurs livres aux éditions L'Age d'Homme (dont il dirigeait la collection «Messages») ainsi que des dizaines d'articles.

M. Berthoud a entrepris de refondre une partie de ses livres et articles, ainsi que ses cours au Collège biblique, dans une monumentale *Histoire alliancielle de l'Eglise dans le monde*, dont les deux premiers tomes, de chacun 700 pages,

sont parus en 2018<sup>1</sup>. Trois autres tomes, du même calibre, sont attendus pour cette année et celles qui suivent.

L'adjectif «alliancielle» renvoie bien sûr à l'alliance que Dieu a conclue avec l'humanité dès la Création et dont le symbole – toujours visible – est l'arc-en-ciel que Dieu fit apparaître après le Déluge. L'alliance de Dieu avec l'humanité a d'abord été préfigurée par l'Ancienne Alliance (l'Ancien Testament) avec le peuple d'Israël, scellée par le don des Tables de la Loi à Moïse sur le Mont Sinaï, avant d'être consommée dans la Nouvelle Alliance (le Nouveau Testament) avec l'Eglise (le nouveau Peuple élu que Dieu s'est choisi au sein de toutes les nations), scellée par le Sacrifice de Jésus sur la Croix.

Le tome 1 embrasse l'Antiquité et le Haut Moyen Age : les origines de l'Eglise d'après les Actes des apôtres, les persécutions et la figure de saint Maurice, le combat de saint Irénée de Lyon contre la gnose, l'hérésie arienne et le symbole de Nicée-Constantinople, le concile de Chalcédoine définissant l'Incarnation du Christ (union de la nature divine et de la nature humaine, sans confusion ni séparation), saint Augustin face aux crises pélagienne et donatiste, saint Jérôme et la Vulgate, l'essor du pouvoir pontifical au Haut Moyen Age, la séparation entre l'Orient et l'Occident (en insistant sur l'importance du patriarcat

Photius). Ce premier tome se termine par quelques anticipations dans le Bas Moyen Age : saint Bernard «le dernier des Pères», la Scolastique (son origine, sa méthode, ses dérives), l'équilibre de saint Thomas d'Aquin, qui s'appuie d'une part sur la «révélation générale» (le monde créé par Dieu) et d'autre part sur la «révélation spéciale» (la Bible inspirée par Dieu).

Le tome 2 couvre le Bas Moyen Age et la Réforme. Il s'ouvre par trois chapitres consacrés à des aspects politiques et juridiques : les conceptions de saint Thomas d'Aquin en la matière, les origines de la théorie du contrat social, l'apogée du pouvoir pontifical. Il traite ensuite saint Grégoire Palamas et sa doctrine des «énergies» divines, la décadence nominaliste, le combat entre Luther et Erasme au sujet du libre-arbitre, la figure de Bullinger (successeur de Zwingli à Zurich et auteur de la *Confession helvétique postérieure*). Ce tome se termine sur quatre chapitres consacrés à notre Pierre Viret, ce «géant oublié de la Réforme», dont M. Berthoud est l'un des bons connaisseurs.

Chaque volume comprend une bibliographie de plusieurs dizaines de pages, un index des citations bibliques, un index des noms cités, un index des notions et une table des matières.

Cette histoire de l'Eglise n'ayant pas été conçue d'emblée comme telle mais

résultant – nous l'avons dit – d'une refonte, les divers chapitres qui composent chacun des tomes ne sont pas homogènes, tant au niveau du style que de l'approfondissement. Si l'ensemble porte la marque des fortes convictions réformées de M. Berthoud, l'ampleur du champ de vision est tout à fait impressionnante : dans quelle autre histoire de l'Eglise trouve-t-on des approfondissements à la fois sur Photius, saint Thomas d'Aquin et Pierre Viret? De même, si l'on n'est pas obligé d'approuver toutes les critiques de M. Berthoud envers saint Augustin ou les papes du Moyen Age, ni tous ses éloges envers Photius ou Wyclif, ses prises de position sont toujours argumentées et donc stimulantes.

Outre les interprétations de l'auteur, une grande richesse de l'*opus magnum* de M. Berthoud sont les innombrables citations qu'il contient. Combien, parmi les lecteurs de *La Nation*, ont déjà lu, dans le texte, Tyconius, Photius ou Bullinger? Toute personne intéressée par l'histoire de l'Eglise se doit désormais d'avoir le Berthoud dans sa bibliothèque.

Denis Ramelet

<sup>1</sup> Les tomes de *L'Histoire alliancielle de l'Eglise dans le monde* peuvent être commandés sur le site [www.lulu.com](http://www.lulu.com), au prix d'une quarantaine de francs la pièce.

# Démographie

En 2009, les journaux ont annoncé que l'Allemagne pourrait disparaître dans douze générations. En 2005, Ursula von der Leyen, ministre de la Famille, mère de sept enfants, avait mis en place une politique nataliste, sans succès. Le taux de fécondité est resté de 1,4 enfant par femme. En 2016, 40% des femmes allemandes diplômées de l'enseignement supérieur n'avaient pas d'enfants; 20% des femmes ne seraient jamais mères; 20% des parents regrettaient d'avoir des enfants. La population allemande décline. L'arrivée de presque un million de migrants en 2015 n'a pas inversé la tendance.

Selon le philosophe allemand Peter Sloterdijk, moderniser consiste à aller toujours plus loin dans la direction du déracinement, du déni des origines et, si possible, d'une vie sans descendance. La modernité, c'est l'incapacité de se reproduire dans les limites de la ressemblance. Les bâtards et les métis sont chics. Il y a toujours eu des gens attachés à leur terre natale, mais la modernité a écrasé la vie rurale classique. Vers 1800, 80% de la population de l'Allemagne et de la France habitait et travaillait à la campagne. A la fin du XX<sup>e</sup> siècle, il ne reste plus que 3% de paysans.

Les dirigeants des principaux pays européens – Emmanuel Macron, Angela Merkel, Theresa May, Nicola Sturgeon (Ecosse), Mark Rutte (Hollande), Stefan Löfven (Suède), et Jean-Claude Juncker lui-même – n'ont pas d'enfants.

*Croissez et multipliez!* Cette injonction biblique tarabuste les chrétiens, selon l'économiste Pierre de Lauzun. Thomas Malthus (1766-1834), économiste et prêtre anglican, revient à la mode. L'humanité peut-elle survivre à une croissance infinie? Selon l'encyclopédie *Laudato si'*, l'accroissement de la population est possible si l'on remplace le consumérisme extrême par le partage et le refus du gaspillage. Les bonnes intentions suffisent-elles? On ne veut ni disparition ni prolifération. Les familles chrétiennes d'Occident de-

vraient-elles faire plus d'enfants pour éviter l'extinction tandis que les chrétiens d'Afrique, eux, se modéreraient et contrôlèrent les naissances par des méthodes naturelles? *On n'a pas fini de creuser la question des limites*, dit Lauzun.

Selon l'historien Pierre Vermeren, en 2018, la natalité française est en baisse pour la septième année consécutive. Les 25-35 ans en couple ou mariés sont de moins en moins nombreux. Leur «installation» définitive a lieu quand la fertilité féminine a déjà diminué. L'idée de Vermeren est que, contrairement à un mythe répandu, le baby-boom pourtant bien réel des Trente Glorieuses n'est pas responsable de l'accroissement de la population depuis la Libération. En 1939, la France avait 40 millions d'habitants. Avant même la Libération, tous les gouvernements en place, quelle que soit leur couleur politique, ont voulu relancer la démographie nationale. Ça a marché. La France a crû de 28 millions d'habitants de 1942 à 2018. Mais le baby-boom de 1942 à 1965 n'a fait que maintenir le niveau de 1939. L'augmentation est due à d'autres causes: le progrès économique et médical et l'allongement de la vie (10 millions de seniors de plus de 60 ans en 2017); l'intégration dans le calcul de la population des territoires d'outre-mer à forte démographie (3,5 millions d'habitants); 3 millions de rapatriés d'Algérie et leurs descendants; 8,5 millions d'immigrés musulmans du Maghreb et d'Afrique noire; 1 million d'immigrés africains chrétiens; 1,5 million d'Asiatiques; 5 millions d'Italiens (dont 3 millions sont rentrés chez eux); 1 million de Portugais et 500 000 personnes en provenance de l'Est de l'Europe.

L'écrivain Michel Houellebecq, ingénieur agronome de formation, s'intéresse à la génétique, à la reproduction et... au suicide. Il remarque que le baby-boom commence en 1942 alors que la France est humiliée comme ja-

mais et s'achève en 1965, quand la France croit à nouveau au progrès et renoue avec l'abondance.

En 1979, la Chine lançait sa politique de l'enfant unique parce que l'accroissement de ses habitants pouvait nuire à son développement économique. Un vieillissement rapide de la population s'ensuivit. En 2016, un second enfant par femme a été autorisé. Les naissances ont d'abord augmenté, puis ont chuté à nouveau. Le coût de l'éducation, de la santé et du logement décourage les parents potentiels. Les couples chinois de la classe moyenne, dont les deux partenaires travaillent, n'ont pas envie d'avoir d'enfants du tout ou de deuxième enfant, car ils craignent la chute de leur niveau de vie. La multiplication des enfants uniques a engendré l'individualisme et l'hédonisme en Chine. Tel informaticien marié à une rédactrice en chef de magazine, tel banquier et sa femme responsable de projet dans un cabinet-conseil ne veulent pas perturber leur carrière.

En 2010, la Hongrie avait 1,3 enfant par femme. Viktor Orbán a lancé une politique nataliste, mais avec 1,5 enfant par femme, la Hongrie ne renouvelle toujours pas sa population; il en faut 2,1. En outre, beaucoup de Hongrois émigrent. 600 000 d'entre eux vivent à l'étranger. Parce que la majorité des Hongrois refuse l'immigration (comme les Japonais), les démographes annoncent que la Hongrie, qui compte 9,7 millions d'habitants, n'en aura plus que 6 à 8 millions en 2070.

A la fin de 2018, l'Allemagne, où vit une personne sur six née à l'étranger, s'est dotée d'une nouvelle loi sur l'immigration sous la pression des fédérations patronales. Elle doit combler son manque de main-d'œuvre dans les secteurs de la logistique, de la mécanique, du soin aux personnes âgées et du bâtiment. Les syndicats et l'AfD craignent des conflits sociaux, l'exploitation de la nouvelle main-d'œuvre et le dumping

salarial. Selon l'Agence pour l'emploi, l'Allemagne aura besoin chaque année de 400 000 travailleurs originaires de pays hors de l'UE pour faire face au vieillissement de ses actifs.

Le Grand Conseil vaudois a refusé un postulat de l'UDC Fabienne Despot qui demandait combien d'habitants le Canton peut «supporter». Beaucoup de gens s'opposent à la densification et s'irritent des trains bondés, des routes engorgées et des logements hors de prix. Une forte majorité du Grand Conseil craint qu'un débat sur la démographie ne dérive en procès de l'immigration. Le géographe socialiste Pierre Dessemontet déclare que le million d'habitants prévu naguère pour 2030 est aujourd'hui fixé à 2040 et qu'après 2040 l'augmentation cessera.

Le 4 janvier 2019, l'ancien ministre français de l'environnement Yves Cochet a dit dans *l'Obs*: *Lorsqu'on assume d'être néo-malthusien, on est vite accusé de racisme ou d'élitisme. Je précise donc que je ne vise pas les pays les plus pauvres, qui font plus d'enfants que les autres. Au contraire. Les pays riches sont les premiers à devoir décroître démographiquement. Ce sont eux qui ont le mode de vie le plus polluant. Par ailleurs, limiter nos naissances nous permettrait de mieux accueillir les migrants qui frappent à nos portes.*

Le militant panafricaniste Kémir Séba dit en substance qu'il n'en a rien à f... de l'Aquarius. Les Africains doivent rester sur leur continent au lieu de risquer leur vie sur la Méditerranée pour finir esclaves dans le sud de l'Italie. Les multinationales se mettent d'accord avec les oligarchies africaines «pour se faire un maximum de blé». L'immigration crée des troubles dans les pays européens et saigne l'Afrique qui a besoin de ses habitants pour se développer à sa manière, non selon les critères occidentaux.

Les informations ci-dessus, glanées dans différents médias de 2016 à 2019, exigent des commentaires, qui suivront dans un prochain numéro.

Jacques Perrin

## Se souvenir d'Alexandre Bonnard

22 octobre 1953, n° 414 de *La Nation*. On y découvre un immense article «De la cité à l'empire», signé d'Alexandre Bonnard, étudiant de 23 ans, qui, relisant Toynbee et Bertrand de Jouvenel, analyse sans complaisance les dérives d'une civilisation. Il note, sarcastique, que les tenants des vastes systèmes abstraits «préfèreraient sans doute Athènes dans l'empire romain, Florence sous le régime italien». Puis, fidèle à cette subtile rigueur qui a toujours caractérisé son goût du réel et sa méfiance à l'égard de toute abstraction faux-fuyante, il termine une analyse impitoyable par cette conclusion prémonitoire: «Toute communauté, à quelque échelon que ce soit, vit plus de ses différences que de ses ressemblances. Nous n'osons pas imaginer de quelles visions se bercent ceux qui rêvent d'un Etat européen. Nous craignons que ce ne soit un mauvais rêve.»

Oui, la rigueur, la rigueur naturelle, et même la rigueur enjouée, souriante,

qu'on retrouve dans la sûreté de son regard, la sûreté de son oreille, l'exactitude de sa plume, toutes qualités qui nous ont enchanté pendant plus de septante ans, dans d'innombrables conversations, d'innombrables lieux, d'innombrables concerts. On a pu les retrouver dans les multiples articles qu'a publiés le journal que vous avez entre les mains, et dont plusieurs mériteraient de former un Cahier de la Renaissance Vaudoise. Qu'on pense à son délicieux commentaire de Montaigne qui, fasciné par le travail d'un insecte, ne pouvait s'empêcher de penser (comme La Fontaine dans son discours à Mme de la Sablière) que cette «chose», donc l'insecte, a tout de même «délibération, pensent et conclusion.» Bonnard de noter plaisamment que si en droit suisse les animaux ne sont plus des choses depuis l'entrée en vigueur de l'article 641a du Code civil, en avril 2003, ils n'ont pas encore accédé au statut de personne, «les cantons et le peuple ayant

en outre refusé de leur attribuer des avocats». Et de conclure par l'exemple des fourmis qui «pour la conception et l'exécution sont peut-être en avance d'un siècle sur nos mégapoles... Outre qu'ils ont délibération, pensent et conclusion, les animaux ont peut-être sur nous l'avantage du langage inarticulé.»

S'il n'y a pas (encore) un Cahier d'Alexandre Bonnard, il y a au moins eu un tiré à part du double article «Monsieur le juge fédéral aux champs», publié aux n° 1433 et 1434 d'octobre 1993 de *La Nation*, chef-d'œuvre d'ironie, d'exactitude juridique, tant du point de vue de l'exégèse que du recours à la jurisprudence du Tribunal Fédéral. Ne vous y trompez pas! La limpidité et la clarté du style ne le cèdent qu'à l'autorité du juriste de telle sorte que n'importe qui peut en faire son miel... y compris MM. les juges fédéraux! On comprend que, comme nous l'avons

souligné dans un article précédent, tant de communes vaudoises, et non des moindres, lui aient fait grande confiance, comptant à juste titre que non seulement leur Conseil les ferait bénéficier de ses compétences, mais qu'il les défendrait sans désespérer, sa fidélité dans l'exécution de son mandat dût-elle lui valoir de solides inimitiés.

Ses derniers mois, et même ses deux dernières années furent assombries par un mal qui l'a rongé avec une lenteur inexorable et qui rendait nos visites de plus en plus tristes, terriblement tristes. Mais nous devons maintenant et nous pouvons évoquer l'ami souriant et fidèle, à la mémoire exceptionnelle, à la plume incisive, toujours disert, le dégustateur de fromages, l'homme en qui se retrouvaient un grand juriste et le lecteur du *Cimetière marin*. Nous perpétuerons son souvenir.

Daniel Laufer

# L'autre mitage des compétences cantonales

L'aménagement du territoire est une préoccupation importante, non seulement des lobbies écologistes avec l'initiative contre le mitage ou d'autres à venir<sup>1</sup>, mais aussi de l'Office fédéral du développement territorial (ARE). Alors que le peuple suisse n'avait pas même encore voté sur la première grande révision de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) en mars 2013, il concoctait depuis juin 2012 une seconde révision.

Les cantons et la plupart des milieux concernés ont refusé en mai 2015 un premier projet, en priant l'administration fédérale de leur laisser le temps de digérer le séisme de la première révision avant d'ouvrir un nouveau chantier.

Comme le territoire n'attend pas et qu'il faut occuper les 90 fonctionnaires de l'ARE, un nouveau projet a été mis sur pied dès décembre 2015. Après une consultation en 2017 (également largement défavorable), la nouvelle mouture a été présentée par

le Conseil fédéral au parlement en décembre 2018<sup>2</sup>.

Le Message du Conseil fédéral accompagnant cette deuxième révision insiste beaucoup sur le fait qu'elle se concentre sur « quelques thèmes centraux dont le besoin de révision est avéré » : construction hors zone à bâtir, aménagement en sous-sol et espaces fonctionnels. Le Message insiste aussi beaucoup sur « la plus grande marge de manœuvre aux cantons » que le projet laisserait.

Malheureusement, la lecture du projet lui-même commence par un nouvel alinéa 1bis de l'article 2 renforçant les obligations de collaboration entre la Confédération, les cantons et les communes. Cet article programmatique vise à imposer dans tous les domaines de l'aménagement du territoire des espaces fonctionnels supra-cantonaux et donc la mainmise de la Confédération, alors qu'elle devrait se contenter de fixer les principes applicables à l'aménagement du territoire.

Quant aux constructions hors zone à bâtir déjà régies de manière rigide par la législation fédérale, on commence par restreindre plus encore les possibilités de construire et de transformer, introduisant même la notion d'autorisation de construire provisoire, impliquant une obligation de démolir dès que l'usage autorisé n'est plus maintenu. Après ce nouveau tour de vis fédéral, on donne aimablement le droit aux cantons d'inventer des restrictions supplémentaires ou de ne pas décerner d'autorisation hors zone à bâtir du tout.

Enfin dans un élan de magnanimité, la Confédération autorise les cantons à prévoir des « zones spéciales hors zone à bâtir » dans lesquelles une utilisation non agricole de constructions pourrait être envisagée. Mais attention, pour cela, il faudra établir un plan directeur cantonal spécifique décrivant en détail les motivations, conséquences et implications d'une telle zone. Surtout, il s'agira de prévoir des mesures de compensation et d'améliorations contraignantes et pérennes, soit détruire des bâtiments dans une proportion équivalente.

Cette nouvelle mouture de deuxième révision de la LAT, certes moins ambitieuse que le premier projet, n'en constitue pas pour autant une amélioration. Les cantons, communes et particuliers prennent, aujourd'hui encore, à peine la mesure des implications abyssales de la première révision de la LAT entrée en vigueur en 2014. Ses effets commencent juste à se faire sentir.

Un temps d'arrêt dans les réformes est nécessaire afin d'en évaluer les conséquences réelles sur le terrain.

Surtout, le projet du Conseil fédéral renforce la détestable tendance de l'administration fédérale à réduire le rôle des cantons à celui d'exécutants. Le fédéralisme d'exécution signifie que la Confédération édicte des lois générales tatillonnes et laisse aux cantons le soin de devoir les imposer aux citoyens dans les cas concrets.

En matière d'aménagement du territoire particulièrement, chaque canton, chaque région a sa typologie géologique, mais aussi historique et architecturale, et des besoins différents. Chaque terrain étant unique, il n'existe à peu près aucune opportunité d'optimisation par unification. La Confédération doit donc se limiter à fixer certains principes fondamentaux et à régler les questions de réseaux suprarégionaux (autoroutes et lignes ferroviaires principales, réseau électrique, approvisionnement). Chaque canton doit avoir une réelle marge de manœuvre afin de développer une vision créatrice, innovatrice de son territoire sur la base de ses besoins réels et concrets.

Le projet de deuxième révision de la LAT doit être refusé vigoureusement par l'Assemblée fédérale et l'administration doit effectuer une évaluation honnête et complète de la révision déjà entrée en vigueur, voire des multiples initiatives soumises au peuple et cantons, avant tout nouveau projet.

Olivier Klunge

<sup>1</sup> 24 heures, 07.01.19, p. 13.

<sup>2</sup> FF 2018 7423 ss.

## Le Château Saint-Maire

Nous avons déjà évoqué le Château cantonal rénové dans les colonnes de ce journal, après les conférences et visites historiques organisées l'automne dernier<sup>1</sup>.

Il vaut la peine d'y revenir à la suite de la publication d'un beau livre sur le sujet, édité par l'Etat de Vaud<sup>2</sup>.

Après les propos introductifs de circonstance, l'ouvrage compte deux parties, l'une sur l'histoire du monument, et l'autre sur les récents travaux de rénovation.

La partie historique évoque les différentes périodes du bâtiment, depuis les débuts de la construction à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et jusqu'aux travaux effectués au cours du XX<sup>e</sup> siècle.

Nous avons particulièrement apprécié un article substantiel de M. Alexandre Pahud, intitulé « Les évêques en leur Château »<sup>3</sup>, qui évoque notamment les figures de Guillaume de Menthonay, Guillaume de Challant, Benoît de Montferrand, ou encore Aymon et Sébastien de Montfalcon. L'époque est mouvementée, et les relations sont souvent difficiles avec le voisinage lointain ou proche, en particulier avec les bourgeois de Lausanne.

On ne le sait pas forcément : le Château cantonal contient de magnifiques peintures du Moyen Age et de la Renaissance, présentées en détail par Mme Brigitte Pradervand<sup>4</sup>.

La seconde partie du livre permet aux architectes qui ont dirigé la restauration de parler de leurs travaux. Tous trois actifs dans notre Canton, MM. Christophe Amsler, Nicolas Delachaux et Danilo Mondada évoquent une « architecture de continuité »<sup>5</sup>.

Les responsables du chantier se sont même préoccupés de la conservation des martinets alpins, des oiseaux habitués des lieux : 40 nichoirs ont été fixés dans les mâchicoulis des tourelles et du chemin de ronde à leur intention<sup>6</sup> !

Le livre est agrémenté de nombreuses photographies en couleurs, dont plusieurs en grand format, ainsi que de quelques plans. Si vous avez un peu de temps, ne manquez pas d'admirer deux splendides diaporamas de photos, prises durant et après le chantier, et qui sont en libre accès sur internet<sup>7</sup>.

Comme le relève le Chancelier Vincent Grandjean dans l'un des textes introductifs, les Vaudois disent volontiers « le Château » pour parler du gouvernement<sup>8</sup>. Toute personne intéressée par l'histoire du Pays de Vaud et de ses institutions se devrait de posséder ce bel ouvrage.

Antoine Rochat

<sup>1</sup> La Nation n° 2106 du 26 octobre 2018.

<sup>2</sup> Le Château Saint-Maire Lausanne, XIV<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle, Lausanne 2018, 208 p., fr. 70.-, à commander par courriel à l'adresse suivante: commande.cadev@vd.ch.

<sup>3</sup> Le Château Saint-Maire, op. cit., pp. 34 à 49.

<sup>4</sup> Op. cit., pp. 68 à 83.

<sup>5</sup> Op. cit., pp. 118 à 159.

<sup>6</sup> Op. cit., pp. 162-163.

<sup>7</sup> Ces photographies, prises par MM. Rémy Gindroz et François Bertin, sont consultables à l'adresse internet suivante: vimeo.com/rpphoto.

<sup>8</sup> Op. cit., p. 18.



## Gandhi, Agassiz, c'est fini !

Il y a des jours où l'on se navre de sa propre inculture. Ainsi, pour ne pas nous être passionné dans notre jeunesse pour le camarade Mohandas Karamchand Gandhi, dit Mahatma Gandhi, nous ignorions qu'il était raciste. Nous l'ignorions jusqu'en décembre passé, lorsque des dépêches de presse ont relaté la lutte menée dans plusieurs universités africaines pour faire déboulonner les statues à l'effigie du grand guide spirituel indien.

### LE COIN DU RONCHON

Les faits étaient connus, mais apparemment peu médiatisés. Durant son séjour en Afrique du Sud, le jeune Gandhi a ouvertement affiché son mépris à l'égard des populations indigènes. L'encyclopédie Wikipedia nous en révèle les détails les plus sordides: Gandhi proteste contre la mise sur le même pied de l'Indien et du Noir paresseux. Les Européens « désirent nous dégrader au niveau du Cafre grossier dont l'occupation est de chasser et dont la seule ambition est de réunir un certain nombre de têtes de

bétail pour acheter une femme et passer ensuite sa vie dans l'indolence et la nudité ». [...] En 1904 et en 1905, Gandhi fait la même distinction entre « les indigènes qui ne veulent pas travailler » et les Indiens « convenables, travailleurs et respectables ».

Louis Agassiz, dont nos purificateurs s'efforcent d'effacer le nom, n'a jamais osé écrire des choses pareilles.

Maintenant, il va falloir « faire le ménage » en démasquant, en déboulonnant et en décontaminant tous ceux qui ont commis l'imprudence d'encenser ce sulfureux personnage. On va donc demander des comptes à Nelson Mandela, à Barack Obama et au Dalai Lama. On va exiger des excuses officielles de la part de l'ancienne conseillère fédérale Doris Leuthard, qui s'est rendue il y a moins de deux ans au mémorial Gandhi pour y déposer une couronne. Et on ordonnera la fermeture du Café Gandhi à Genève.

En même temps, on se débarrassera définitivement de toutes les théories fumeuses de cet ignoble raciste: résistance à l'oppression, désobéissance civile, non-violence, etc. Gandhi, c'est fini!

## La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier  
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch

www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges